



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MURE

SÉANCE DU 05 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq mars, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de La Mure, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M Eric BONNIER et sous la présidence de Mme Brigitte BONATO.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BONNIER Eric, BONATO Brigitte, CLARET Albert, BARI Nadine, MUSARD Denis, JOURDAN Marie-Claire, DURAND Bernard, CIOT Xavier, DECHAUX Marie-Claire, CALONEGO Fabien, COUDERT Olivier, DAPPEL Christophe, FAYARD Adeline, GHIRONI Marc, GIACOMETTI Geneviève, IDELON-RITON Marie-Christine, LAURENS Patrick, TRAPANI Mary, VIAL Céline, HELME Thierry, PREUX Christelle, RIVIERE Carlos

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

BRUN Sylvie, pouvoir donné à CALONEGO Fabien

FANGET Dominique, pouvoir donné à GIACOMETTI Geneviève

MARIE Françoise, pouvoir donné à DECHAUX Marie-Claire

PAULIN Ginette, excusée

NEF Eric, pouvoir donné à CIOT Xavier

MARCHETTI Patrick, pouvoir donné à LAURENS Patrick

VILLARET Eric, pouvoir donné à DURAND Bernard

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

Appel – Ouverture de séance

Désignation d'un secrétaire de séance : Marc GHIRONI

Approbation du compte-rendu de séance du 12 février 2019

→ C RIVIERE indique que concernant le débat sur la délibération n°2019-008 « Opposition au transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes de La Matheysine », il souhaite que soit mentionnée la référence à la délibération 2015-081 du 21 septembre 2015 (Transfert de la compétence de l'Eau potable au SIAJ) pour laquelle le groupe d'opposition s'était prononcé en faveur d'un transfert de compétence au SIAJ.

Cette référence à la délibération du 21 septembre 2015 est rajoutée dans le compte-rendu de séance du 12 février 2019.

→ Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2019 – 013

Election du Président de séance – Conseil municipal du 05 mars 2019

Le Maire rappelle au Conseil municipal :

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Lors des séances où les Comptes Administratifs sont débattus, il y a lieu pour le Conseil Municipal d'élire un président de séance, autre que le Maire.

Il est précisé que le Maire peut assister à la présentation et aux discussions portant sur les Comptes Administratifs, mais qu'il doit se retirer au moment des votes de ces Comptes Administratifs.

Vu cet exposé, le Conseil municipal :

→ Décide d'élire Madame Brigitte BONATO comme Présidente de séance pour la durée de la présente séance.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2019 - 014

Budget Principal - Approbation du compte de Gestion de l'exercice 2018 dressé par la Trésorière, Mme Janine MORDEGAN

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 sur le budget principal de la commune ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

→ Approuve le compte de Gestion du budget de la commune dressé par la Trésorière pour l'exercice 2018. Ce compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

C RIVIERE donne explication de vote pour le groupe d'opposition, conformément et en cohérence avec tous les votes durant l'année 2018 sur le budget général.

Le groupe d'opposition ne prend pas part au vote.

**3 NPPV (T HELME, C PREUX, C RIVIERE), 25 POUR
Délibération adoptée**

Délibération n° 2019 – 015

Budget de l'Eau - Approbation du compte de Gestion de l'exercice 2018 dressé par la Trésorière, Mme Janine MORDEGAN

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 sur le budget du service de l'Eau ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

→ Approuve le compte de Gestion du budget de l'Eau, dressé par la Trésorière pour l'exercice 2018. Ce compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

C RIVIERE fait remarquer que sur le Compte Administratif 2017, le mode de report du résultat antérieur était différent.

A FAYARD explique en effet qu'une partie du résultat de 2018 a été reporté en investissement et non en totalité sur la section de fonctionnement.

C RIVIERE rappelle qu'au cours de la réunion de la commission « Finances » du 27 février, il avait attiré l'attention sur le fait que le tableau du personnel faisait apparaître un agent pour le service de l'Eau, alors que le budget ne faisait pas apparaître de charges de personnel. Les explications apportées en commission n'ont pas été suffisamment satisfaisantes. Le groupe d'opposition s'abstiendra sur le vote du Compte de Gestion 2018 de l'Eau.

**3 Abstentions (T HELME, C PREUX, C RIVIERE), 25 POUR
Délibération adoptée**

A FAYARD présente par chapitre le Compte Administratif 2018 de la Commune.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	6 271 966.32 €	1 587 127.08 €
Dépenses	5 916 214.06 €	3 051 116.38 €
Report exercice 2017		1 634 727.19 €
Résultat de l'exercice	355 752.26 €	170 737.89 €
Restes A Réaliser Recettes		513 164.67 €
Restes A Réaliser Dépenses		462 935.43 €
Total Cumulé	355 752.26 €	220 967.13 €

Voir Document : Tableaux récapitulatif Compte Administratif 2018 – Budget Général)

C RIVIERE indique qu'il émet la même remarque que l'année précédente, à savoir qu'une note synthétique n'est pas fournie et qu'il reste du travail à faire sur ce point, notamment la présentation des 11 ratios règlementaires.

Concernant l'étude Soliha sur le centre-ville, C RIVIERE fait remarquer que cette dernière apparaît dans le CA de la commune alors qu'il est stipulé dans le rapport d'orientations budgétaires que cette dépense serait prise par le budget du CCAS.

La Directrice Générale des Services indique que le marché est passé par la ville mais que cette étude sera bien basculée sur le budget du CCAS car payée par le CCAS.

Un document complémentaire (ci-dessous) est présenté en séance

EPARGNE BRUTE // EPARGNE NETTE

	2016	2017	2018
Recettes Réelles de Fonctionnement	6 325 525 €	6 416 262 €	6 271 966 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement (y compris intérêts de la dette)	5 420 344 €	5 601 014 €	5 496 589 €
Epargne Brute (RRF-DRF (y compris intérêts de la dette)	905 181 €	815 248 €	775 377 €
Capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute EN ANNEE	5,63	5,86	5,68
épargne nette (épargne brute- remboursement de la dette en capital annuité)	559 143 €	436 365 €	418 690 €

Approbation du Compte Administratif 2018 de la Commune - Budget Principal

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par le Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives et les résultats de l'exercice considéré,

Approuve le Compte Administratif 2018 de la Commune.

NATURE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	6 271 966,32 €	3 221 854,27 €
DEPENSES	5 916 214,06 €	3 051 116,38 €

Le Maire quitte règlementairement la salle de séance au moment du vote du Compte Administratif

**4 NPPV (Le Maire, T HELME, C PREUX, C RIVIERE), 24 POUR
Délibération adoptée**

A FAYARD présente par chapitre le Compte Administratif 2018 du budget annexe de l'Eau.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	385 250.27 €	372 445.25 €
Dépenses	440 706.61 €	77 243.12 €
Résultat de l'exercice	- 55 456.34 €	295 202.13 €
Résultat reporté années antérieures	164 194.05 €	- 191 053.32 €
Résultat de Clôture	108 737.71 €	104 148.81 €
Total Cumulé		212 886.52 €
RAR 2018 à reporter en 2019		10 001.85 €

Voir Document : Tableaux récapitulatif Compte Administratif 2018 – Budget de l'Eau)

C RIVIERE demande quelle est l'épargne brute et nette du budget de l'Eau ?

A FAYARD donne les éléments chiffrés suivants :

→ Epargne Brute 2018 : 35 999 €

→ Epargne nette 2018 : 24 865 €

Le Maire remercie A FAYARD et les services pour le travail effectué sur les budgets

Approbation du Compte Administratif 2018 – Service de l'Eau

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le Compte Administratif du service de l'Eau - exercice 2018, dressé par son président, Eric BONNIER, Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Approuve le Compte Administratif 2018 du Service de l'Eau.

NATURE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	385 250,27 €	372 445,25 €
DEPENSES	440 706,61 €	77 243,12 €

Le Maire quitte règlementairement la salle de séance au moment du vote du Compte Administratif

**1 NPPV (Le Maire)
3 Abstentions (T HELME, C PREUX, C RIVIERE), 24 POUR
Délibération adoptée**

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Le Maire présente le Rapport Préparatoire aux Orientations Budgétaires 2019

(VOIR DOCUMENT EN ANNEXE)

+ Documents complémentaires présentés en séance :

Après avoir présenté le rapport sur les orientations de l'année 2019, le maire propose d'ouvrir le débat.

C RIVIERE indique que la forme et le contenu du rapport sont basés sur le modèle de l'année 2018 mais que ce rapport paraît plus complet vis-à-vis de la législation.

Il précise néanmoins qu'il est compliqué de faire le lien entre la situation générale et le budget communal, de même qu'il n'est pas fait allusion à la suppression progressive de la Taxe d'Habitation, sa compensation et son impact sur le budget communal.

Le Maire répond concernant la Taxe d'Habitation, que le sujet avait été abordé en 2018 et que le choix était d'établir un budget en tenant compte, comme l'avait annoncé le Président de la République, que la compensation serait totale.

A FAYARD ajoute que tous les engagements étaient pour l'instant tenus sur ce point et que la présentation du budget 2019 se fera sur la même forme qu'en 2018, en partant sur les mêmes bases de calculs pour la fiscalité ; il n'y a en théorie pas de retard pour le reversement de la compensation de la Taxe d'Habitation.

C RIVIERE fait remarquer que le rapport devrait fournir l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi qu'un certain nombre d'autres éléments.

Le Maire répond qu'un document a été fourni en séance et qu'il comporte un certain nombre d'éléments :

EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL ET DE L'EPARGNE BRUTE ET NETTE

	2016	2017	2018	ESTIMATION		
				2019	2020	2021
Recettes Réelles de Fonctionnement	6 325 525 €	6 416 262 €	6 271 966 €	6 137 000 €	6 100 000 €	6 100 000 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement (y compris intérêts de la dette)	5 420 344 €	5 601 014 €	5 496 589 €	5 600 000 €	5 600 000 €	5 600 000 €
Epargne Brute (RRF-DRF (y compris intérêts de la dette))	905 181 €	815 248 €	775 377 €	537 000 €	500 000 €	500 000 €
Capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute EN ANNEE)	5,63	5,86	5,68	7,59	7,37	6,63
épargne nette (épargne brute-remboursement de la dette en capital annuité)	559 143 €	436 365 €	418 690 €	179 763 €	129 700 €	116 535 €
Remboursement en capital	346 038 €	378 883 €	356 687 €	357 237 €	370 300 €	383 465 €
Investissements	3 193 681 €	2 948 529 €	2 694 429 €	2 022 000 €	650 000 €	650 000 €
Besoin de financement des dépenses d'investissements	3 539 719 €	3 327 412 €	3 051 116 €	2 379 237 €	1 020 300 €	1 033 465 €
Autofinancement (dont recettes investissements)	1 039 719 €	3 327 412 €	3 051 116 €	2 379 237 €	1 020 300 €	1 033 465 €
Emprunt	2 500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

C RIVIERE explique que ces chiffres permettent d'apprécier la situation financière de la collectivité et que cette donnée est importante.

Concernant les recettes d'investissement 2019, C RIVIERE note qu'il s'agit principalement de Restes à Réaliser.

Pour les tarifications et subventions à attribuer, il estime que la note est plus complète que l'année précédente et que la municipalité a fait le choix de reconduire les enveloppes de 2018 en 2019. Il trouve décevant de ne pas constater d'augmentation de ces enveloppes de subventions, et regrette de ne pas disposer des montants cumulés pour voir ce que cela représente.

Le Maire répond et se félicite au contraire de ne pas être obligé de diminuer les subventions attribuées pour boucler le budget de fonctionnement dans une conjoncture actuelle qui pousse les collectivités à diminuer les dépenses de fonctionnement.

C RIVIERE fait remarquer que le Compte Administratif 2018 du budget du CCAS accuse un résultat négatif alors même que le budget 2019 du CCAS prend à sa charge le financement de l'étude pour l'habitat en centre-ville.

Le Maire confirme que le budget 2018 du CCAS présente un déficit de 6000 € induit notamment par l'augmentation des dossiers pour l'aide au maintien à domicile et l'aide sociale pour l'aide aux repas (en attente d'un remboursement par le Département)

Le Maire ajoute que cela prouve bien que le volet social ne se balaye pas d'un revers de main ; les dépenses sont nombreuses sur le sujet. Concernant l'étude sur le centre-ville, il paraît judicieux de l'inscrire dans le budget social sans mettre en péril le budget du CCAS qui présente une réserve de trésorerie suffisante due aux résultats cumulés des années précédentes.

C RIVIERE indique qu'il est normal que le CCAS soit attentif au projet notamment en faveur de certains habitats indignes, d'une population plus fragile... mais qu'il est surprenant que cette étude soit financée par le CCAS.

Il déclare que le groupe d'opposition soutient l'ensemble des initiatives et missions du CCAS qui apporte de nombreux services à la population.

La Directrice Générale précise qu'il ne s'agit pas d'une étude portant sur l'aménagement du centre-ville mais d'une étude visant à apporter des aides précises aux particuliers pour la rénovation de l'habitat (précarité énergétique, etc...)

C RIVIERE remarque une diminution des investissements par rapport à 2018, notamment au niveau des PPA malgré la mise en sommeil de 3 PPA et la création de 2 nouveaux. Il aurait souhaité que le PPA « église » soit maintenu pour montrer le soutien apporté par la municipalité sur ce bâtiment

Le Maire explique qu'au niveau du PPA consacré à l'église, des actions ont été réalisées, des capteurs sont installés et une phase de mesure est en cours ; pour l'instant il n'y a rien de particulier à faire et ce PPA n'est pas supprimé, il est mis en veille pour les raisons précédemment expliquées.

Etant donné que ¾ du budget d'investissement sont consacrés au grand chantier du Breuil, C RIVIERE demande comment seront examinées la phase « Place Pasteur » et les études de ces futurs travaux qui peuvent s'inscrire dans la continuité du chantier actuel. Il demande si les réflexions seront bien activées en 2019.

Le Maire explique que les études pour la place Pasteur ont été réalisées dans le projet global du Breuil : les aménagements pour cette place sont estimés à environ 400 000 €. Il a été décidé de laisser une année pour faire vivre la place Pasteur avec le « nouveau » Breuil et de procéder aux travaux fin 2020 tel que le phasage le prévoit.

C RIVIERE souhaite avoir des explications quant à la ligne inscrite en investissement et intitulée « contournement ».

Le Maire explique qu'il s'agit de la convention avec le Département et d'une somme due au Département pour le chantier du contournement de la ville achevé en 2016. Il ne s'agit pas de nouveaux travaux mais d'une dépense en attente de règlement auprès du Département dans le cadre du changement officiel de domanialité de la route.

Sur les budgets annexes :

C RIVIERE rappelle qu'au cours des exercices précédents, son groupe a fait part de fortes inquiétudes sur les sections d'investissement du budget de l'Eau ; une prospective financière a été réalisée et un schéma directeur a été présenté.

Il indique qu'au vu d'un budget fragile, il semblerait compliqué d'envisager un emprunt d'1 million d'euros ; le groupe d'opposition ne pourra soutenir un tel emprunt.

Le Maire explique que souscrire cet emprunt d'1 million d'€ sur 20 ans n'aura pas d'incidences immédiates sur le prix de l'eau ; il ajoute que dans la situation actuelle, la municipalité ne souhaite pas augmenter le tarif de l'eau et que pour l'instant le budget annuel permettrait de rembourser cet emprunt sans chercher à augmenter la facture des murois, tout en répondant aux besoins d'investissement sur le réseau d'eau potable de la ville.

PREVISION DE TRAVAUX BUDGET EAU 2018 // 2026

DESIGNATION	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
70- Dévoisement gare	16 000 €								
70 AEP entrée nord	135 000 €								
74 - Captage Rif Bruyant	80 400 €								231 400 €
70 - Compteurs zone 1	70 000 €								
70 - Compteurs zone 2		50 000 €							
70 - Compteurs zone 3			30 000 €						
70 - Compteurs zone 4			34 000 €						
70 - Compteurs zone 5				30 000 €					
70 - Compteurs zone 6				60 000 €					
70 - Compteurs zone 7					40 000 €				314 000 €
70 - changement conduite AC rue Lesdiguières						42 000 €			
70 - changement conduite AC Allée des Sagnettes			52 000 €						
70 - changement conduite AC Av des Plantations							262 500 €		
70 - changement conduite AC boulevard P Décard		84 000 €							
70 - Changement conduite rue des Bastions					18 200 €				
70 - Renforcement défense incendie le Goutail		25 500 €							484 200 €
74 - Etude réservoir Cimon	5 000 €								5 000 €
									1 034 600 €

A FAYARD présente la prospective effectuée sur le budget de l'eau de 2019 à 2026 pour voir comment se comporteraient les finances du budget de l'Eau avec un emprunt d'1 million d'euros, en restant très prudent et en gardant des recettes de « vente d'eau » identiques sur ces prochaines années.

RECETTES D'EXPLOITATION

CHAPITRE	DESIGNATION	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
70111	Ventes d'eau	320 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €
701241	Redevance pour pollution	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
777	Opération d'ordre	11 692,00 €	11 692,00 €	11 692,00 €	11 692,00 €	11 692,00 €	11 692,00 €	11 692,00 €	11 692,00 €
77	Produits divers	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		405 692,00 €	405 692,00 €	405 692,00 €	405 692,00 €	405 692,00 €	405 692,00 €	405 692,00 €	405 692,00 €

CHARGES D'EXPLOITATION

CHAPITRE	DESIGNATION	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
61521	Entretien et réparation bât publics								
61523	Entretien et réparation réseaux	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
618	Analyse eau	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €
6371	Redevance agence de l'eau	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
6541	Créances en non valeur	10 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
6542	Créances éteintes	5 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
658	Charges diverses de gestion courantes	143 000,00 €	143 000,00 €	143 000,00 €	143 000,00 €	143 000,00 €	143 000,00 €	143 000,00 €	143 000,00 €
66111	Intérêts emprunts	10 196,09 €	16 193,36 €	15 053,84 €	13 900,06 €	12 724,41 €	11 527,72 €	10 335,62 €	9 515,63 €
701249	Redevance pollution origine domestique	83 000,00 €	83 000,00 €	83 000,00 €	83 000,00 €	83 000,00 €	83 000,00 €	83 000,00 €	83 000,00 €
42	Opération d'ordre	103 147,00 €	103 147,00 €	103 147,00 €	103 147,00 €	103 147,00 €	103 147,00 €	103 147,00 €	103 147,00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		401 043,09 €	400 040,36 €	395 900,84 €	393 747,06 €	392 571,41 €	391 374,72 €	390 182,62 €	389 362,63 €
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT REPORT RESULTAT		4 648,91 €	5 651,64 €	9 791,16 €	11 944,94 €	13 120,59 €	14 317,28 €	15 509,38 €	16 329,37 €
REPORT RESULTAT		108 737,71 €	113 386,62 €	119 038,26 €	128 829,42 €	140 774,36 €	153 894,95 €	168 212,23 €	183 721,61 €
RESULTAT FINAL SECTION EXPLOITATION		113 386,62 €	119 038,26 €	128 829,42 €	140 774,36 €	153 894,95 €	168 212,23 €	183 721,61 €	200 050,98 €

La prospective montre des résultats finaux de la section d'exploitation en augmentation régulière et des résultats d'investissement toujours positifs après les reports.

Le budget de l'eau est ainsi capable d'assumer et d'absorber : les investissements, les remboursements de capital, les remboursements d'intérêts.

C RIVIERE réitère ses propos en estimant que le budget est trop fragile et que le groupe d'opposition demeure inquiet sur une telle orientation. Le pari paraît risqué malgré les éléments apportés.

Il rappelle que son groupe avait prôné pour étaler et anticiper ces investissements avant 2019.

Le Maire rappelle à son tour que pour réaliser des investissements il faut des moyens. Il demande alors au groupe d'opposition si la remarque insinue qu'il fallait augmenter le prix de l'eau les précédentes années et faire ainsi payer les muros pour réaliser ces travaux.

Le choix de la majorité est différent, il préfère ne pas toucher au tarif de l'eau pour l'instant, réaliser un grand nombre de travaux pour la modernisation du réseau d'eau sur une courte durée grâce à un emprunt, et parvenir à maîtriser le budget de l'eau afin de pouvoir rembourser ces investissements.

C RIVIERE remarque que le DOB fait état d'une « feuille de route pour se recentrer sur le quotidien des muros » ; il demande s'il existe des documents, si ces derniers sont consultables, et souhaite avoir des explications sur ce sujet.

Le Maire rappelle les 3 axes suivis par la ville depuis plusieurs années : 1) Doter la ville d'équipements structurants – 2) Changer l'image de la ville – 3) Animer la ville.

D'importants chantiers ont été réalisés, cela ne veut pas dire que la collectivité n'a rien fait pour le quotidien des habitants ; le Maire souhaite qu'un effort soit consenti cette année pour répondre directement au quotidien des muros et des muros.

C RIVIERE note que des groupes de travail ont été créés, et regrette que les élus d'opposition n'aient pas été associés.

Il demande si le groupe d'opposition sera tenu informé et si les sujets seront traités en commission.

Le Maire répond que les sujets seront en effet bien présentés dans les commissions municipales suite aux propositions des groupes de travail. L'opposition est conviée aux commissions et associée au travail de ces commissions.

C RIVIERE reformule la proposition d'élaborer à l'avance un planning des commissions.

C RIVIERE remarque que dans les thématiques de la feuille de route 2019, apparaît une ligne intitulée « incitation à l'installation de nouveaux commerces ». Il demande ce qu'il en est des commerces existants ?

Il propose que ce dispositif puisse venir en aide directe notamment pour les commerçants de la rue du Breuil qui subissent des difficultés durant les travaux ; il demande ainsi d'étendre cette aide directe aux commerces existants.

Le Maire répond que l'orientation est différente et qu'il ne s'agit pas d'aider l'un ou l'autre des commerces en places ; il est très compliqué de juger l'impact réel des travaux sur les commerces, il faudrait prendre en compte de très nombreux critères notamment la conjoncture économique sur la période, la comparaison avec des commerces de même activité sur d'autres secteurs géographiques de la ville...

Le but du chantier du Breuil est aussi de créer un attrait pour le centre-ville, de proposer de l'accessibilité aux commerces et une nouvelle image de l'axe traversant. Tous les avis ne vont pas dans le même sens.

Le dispositif vise à inciter des commerçants à s'installer en ville, pour dynamiser le centre-ville, en leur proposant une aide financière qui sera prochainement présentée.

Le Maire ajoute qu'il ne faut pas rendre la municipalité coupable de décisions nationales ou de nouvelles habitudes des consommateurs (commerce en ligne, etc...). Il rappelle aussi qu'à La Mure les travaux pour l'accessibilité extérieure des commerces est prise intégralement en charge par la collectivité dans le projet de la rue du Breuil.

C RIVIERE émet de nouveau le vœu que le conseil municipal formule une demande pour la fermeture des grandes surfaces le dimanche matin.

F CALONEGO explique que le dispositif proposé par la municipalité pour l'incitation à l'installation est bel et bien de faire venir de nouveaux commerces plutôt que de voir des vitrines vides. Cela est complètement différent d'une aide apportée comme indemnité de dédommagement pour préjudice subi durant un chantier.

C RIVIERE indique qu'il ne faut pas opposer les dispositifs mais plutôt élargir cette aide afin que ces dispositifs soient complémentaires.

Le Maire répond que ce n'est pas le rôle de la municipalité d'aller dans ce sens ; le but est d'apporter une réelle plus-value au quartier.

M TRAPANI estime que le financement de l'accessibilité pris en charge par la collectivité est déjà énorme ; et qu'à cela s'ajoutent de nombreuses aides indirectes comme l'organisation des nombreuses festivités qui bénéficient aux commerces du centre-ville.

Le Maire conclue en rappelant que tel est le choix de la municipalité.

Le Maire demande au groupe d'opposition si les échanges permettent d'affirmer qu'il y a eu débat pour les orientations budgétaires 2019.

Le groupe d'opposition répond par l'affirmative.

Délibération n° 2019 - 018

Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Le Maire expose au Conseil municipal,

Conformément à la loi et au Code Général des Collectivités Territoriales, lors d'une séance du Conseil municipal précédant le vote du budget, il convient de présenter le rapport d'orientations budgétaires, afin que s'instaure un débat à cet effet.

Après avoir présenté les grandes lignes des orientations de la Municipalité pour l'exercice 2019, le Maire invite l'assemblée à entamer le débat sur ces orientations budgétaires.

→ Le Conseil municipal prend acte de la tenue de ce débat, conformément au rapport présenté en annexe.

Délibération n° 2019 – 019

Souscription d'un prêt auprès La Banque Postale – Budget Eau (PJ Tableau d'amortissement)

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Afin de financer des travaux de modernisation du réseau d'eau potable de la ville, il apparaît opportun de recourir à un prêt à long terme.

Après étude, il est proposé de signer un contrat de prêt avec La Banque Postale aux conditions suivantes :

Article 1 :

La commune de La Mure contracte auprès de La Banque Postale un prêt long terme d'un montant maximum de 1 000 000 euros, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Objet du présent financement : Travaux de modernisation du réseau d'eau potable

Durée : 20 ans

Taux d'intérêt : 1.45%

Périodicité de paiement des intérêts : Trimestrielle

Frais de dossier : 1 000€

Débloccage : L'intégralité des fonds sera débloquée dans un délai de 2 mois, au-delà le taux fixe sera révisé.

Article 2 :

La Commune prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

Article 3 :

La Commune prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

Article 4 :

Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à M. le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **Donne son accord pour** la souscription d'un prêt pour un montant de 1 000 000 euros (un million d'euros) sur une durée de 20 ans dans les conditions ci-dessus présentées ;
- **Autorise le Maire** à signer le contrat de prêt avec la Banque Postale ;
- **Autorise le Maire** à signer tout document relatif à cette affaire.

Au vu des arguments déjà donnés lors du débat d'orientations budgétaires, C RIVIERE indique que le groupe d'opposition votera contre la souscription de ce prêt.

Le Maire estime qu'il est tout à fait normal que la collectivité fasse cet effort pour réaliser ces investissements et non l'abonné dans une augmentation de tarification de l'eau.

La situation nationale actuelle montre suffisamment la pression subie par les consommateurs et les difficultés rencontrées en matière de pouvoir d'achat des français.

**3 Oppositions (T HELME, C PREUX, C RIVIERE), 25 POUR
Délibération adoptée**

Délibération n° 2019 – 020

Règlements de dégradations par leurs auteurs reconnus et identifiés

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Un certain nombre de dégradations ont été occasionnées récemment sur divers équipements de voirie et immeubles appartenant à la commune. Les auteurs ont été identifiés et ont été sommés de rembourser ou de réparer leurs incivilités.

Aussi, dans le cas d'identification des auteurs, il convient de délibérer afin de permettre à la commune de demander le remboursement des frais engagés pour les réparations ou pour l'achat du matériel de remplacement, d'accepter et d'encaisser ces montants mis à leur charge (remboursés par eux-mêmes ou par leurs compagnies d'assurances).

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **Donne son accord** pour demander le remboursement des frais engagés pour les réparations des dégradations occasionnées par des auteurs identifiés et reconnus ;
- **Accepte** l'encaissement des montants remboursés par les auteurs des dégradations ou par leurs compagnies d'assurances ;
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à ces faits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2019 - 021

Gratifications de stagiaires

Le Maire expose au Conseil Municipal,

La Ville de La Mure essaie, dans la mesure de ses possibilités, de satisfaire les demandes de stages dans le cadre de formations scolaires ou professionnelles.

En théorie, la collectivité n'est pas tenue de verser une rémunération aux stagiaires.

Toutefois, considérant la durée du stage (supérieure à deux semaines) et les services rendus par les stagiaires, il est proposé de verser une gratification de 30 € par semaine aux stagiaires suivants :

- Melle Alice MEGLIOLI Stage de 8 semaines soit **240 euros**,
- Melle Samya HAMMOUDI Stage de 10 semaines soit **300 euros**,
- Melle Morgane EUFRATE Stage de 3 semaines, soit **90 euros**

**Vu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide d'attribuer :**

- **240 euros** à Melle Alice MEGLIOLI
- **300 euros** à Melle Samya HAMMOUDI
- **90 euros** à Melle Morgane EUFRATE

Service Espaces Verts
Service Ressources Humaines
Service Accueil / Etat-Civil

Délibération adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Semaine en cours : L'entreprise Carron finit la mise à niveau des moloks au pied de la rue du Breuil .

Redémarrage de l'entreprise Eiffage : lundi 11 mars par l'implantation géomètre

- Mardi 12/03 : rabotage de l'enrobé de la chaussée pour le démarrage de la pose des bordures (sur une largeur de 50cm ce qui réduira d'autant la largeur de chaussée roulante, obligatoire pour la pose des bordures)
- A partir de mercredi 13/03 : pose des bordures à la montée en commençant par le pied du Breuil (la zone Molok en pied de rue et la modification devant le magasin Luyat seront réalisées en dernier).

Délai prévisionnel pour cette phase de pose : 1 mois.

A partir de lundi 11 ou mardi 12 mars : la place Pasteur sera à nouveau fermée au niveau de sa sortie (mesure obligatoire à cause de l'alternat).

Les feux seront installés dans le Breuil en alternat du haut jusqu'en bas pendant toute la phase restante de travaux (hormis les deux ou 3 premier jours où ils pourront être arrêtés le soir au vu de la sur-largeur au pied du Breuil).